



VISITE DURANT LE PREAVIS

Par **LHOMME ARTOIS**, le **09/07/2015** à **09:17**

je vais donner mon préavis le 31 juillet afin de quitter mon logement le 31 octobre, j'aimerais savoir si je peux refuser les visites tout le temps de mon préavis?

Quels sont les conditions de visites ???

cordialement

Par **janus2fr**, le **09/07/2015** à **10:30**

Bonjour,

Il faut vous reporter à votre bail.

Si celui-ci comporte une clause de visite valide (donc pas plus de 2 heures de visite les jours ouvrables), vous devez vous y conformer. En signant le bail, vous avez attesté être d'accord sur ses clauses...